CONCOURS REGIONAL DE PHOTOGRAPHIE

Région Provence-Alpes-Côte-D'azur
Académie d'Aix-Marseille

Reflets d'Icônes

Reconstitution symbolique d'une scène évoquant la bataille de Verdun

La Mission Interdépartementale Mémoire et Communication PACA de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), avec le soutien des services départementaux de l'ONACVG, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (Dsden 13), des Inspecteurs de l'Académie d'Aix-Marseille (IA-IPR, IEN-ET, IEN-EG), de l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD), du Canopé d'Aix-Marseille et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, lance la quatrième édition d'un ***concours photographique*** *destiné aux scolaires et consistant en une* ***reconstitution*** *d'image d'archive.*

L'année scolaire 2015-2016 correspondant au centenaire de la bataille de Verdun, les photos servant de modèles prendront pour thème ***« Il y a cent ans : Verdun »***.

ONAC Mémoire et solidarité · Région Provence Alpes Côte d'Azur · CANOPÉ Académie d'Aix-Marseille CRDP · Maupetit Actes Sud · académie Aix-Marseille Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche · ecpad · le Bleuet de France

Règlement du concours

Année scolaire 2015-2016

Article 1 : Elèves pouvant participer au concours

Le concours photographique est ouvert aux élèves des établissements scolaires publics et privés sous contrat :

- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- lycées de la défense ;
- lycées agricoles.

Article 2 : Catégories de participation

4 catégories de participation :

- participation individuelle collège ;
- participation en groupe (**5 élèves maximum**) collège ;
- participation individuelle lycée ;
- participation en groupe (**5 élèves maximum**) lycée.

Il est ouvert, en ce qui concerne l'encadrement des travaux, aux professeurs de toutes les disciplines (Arts Plastiques, Histoire-Géographie, Français, Documentalistes, …).

Article 3 : Principe du concours

3.1 Réalisation d'une photographie :

A partir d'images d'archives présélectionnées par les organisateurs concernant le secteur de Verdun durant la Première Guerre mondiale et issues des fonds de l'ECPAD, le(s) participant(s) devront proposer une **reconstitution symbolique** de la scène représentée en réalisant à leur tour une photographie. La reconstitution pourra être plus ou moins fidèle à l'originale (les costumes, décors, objets et paysages,… peuvent être changés afin de faire passer un message) mais la filiation iconographique avec l'image choisie devra être explicite. En d'autres termes, **la photographie initiale doit être reconnue**.

Exemples : Pour préciser nos propos, nous prendrons comme exemples des œuvres réalisées par des collégiens et lycéens dans le cadre de l'édition 2013-2014 du concours Reflets d'Icônes qui avait pour thème « la Grande Guerre ».

1 / La photographie servant de modèle à gauche :

Cagna de poilus
© ECPAD / France / Collection Tournassoud

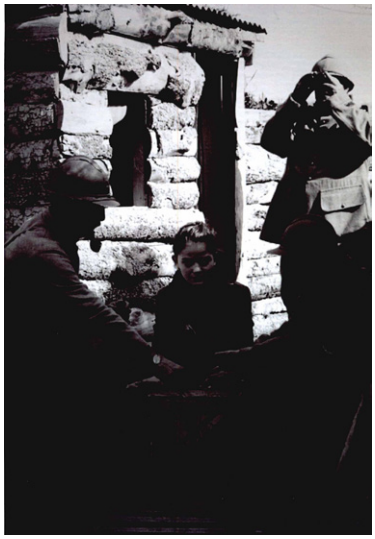

A droite, la photographie réalisée par Esther et Sarah TOULZE du collège Saint-Joseph de Chateaurenard (mention spéciale du jury) :

Un extrait de leur message :

« Parmi les poilus, une collégienne actuelle s'est immiscée dans la partie de cartes. Cet anachronisme fait le passage de témoin d'une génération à une autre, l'occasion de se souvenir de la guerre la plus meurtrière de notre histoire. »

2 / La photographie servant de modèle à gauche :

L'exode des civils
Sur la route de Sacy, des habitants d'un village retournent chez eux après leur évacuation forcée. Août 1918, Marne.
© ECPAD / France / Blineau Edgard

A droite, la photographie réalisée par Eric MAZAVA, Nordine BOUCHOUCHA, Obeydullah KHAN, Eliès KADDOURI du lycée La Cabucelle de Marseille (1er prix lycée collectif) :

Un extrait de leur message :

« Le temps a passé mais toujours sur les routes de la terre on voit des déracinés, des exilés, des gens tout simplement qui voudraient revenir en arrière avant que le cauchemar n'est commencé... c'est la ronde des pauvres, la danse macabre de l'exil. »

3.2 Texte explicatif :

Chaque photographie devra être accompagnée d'un texte expliquant le travail accompli : le choix de la photographie de référence (pour quelles raisons et comment s'est fait le choix de la photographie ?), les différentes étapes du projet, les conditions de réalisation de la photographie, **la démarche artistique et évidemment le message** ou plus généralement l'idée que l'œuvre veut véhiculer.
Ce texte devra comporter un nombre de caractères compris entre **1 000 et 5 000**.

3.3 Liberté technique :

Les participants disposent d'une grande liberté quant au choix de la technique de réalisation. Les œuvres envoyées pourront donc aussi bien être une photographie argentique, que numérique ou encore consister en un photomontage (réalisation d'un découpage/collage, réalisation de retouches et modifications avec un logiciel informatique, …), être en noir et blanc ou en couleur.

Article 4 : Objectifs pédagogiques

Le concours *Reflets d'Icônes* offre l'opportunité, pour les élèves et les enseignants y participant, de réaliser un réel travail interdisciplinaire. Pouvant être encadrée par des professeurs de différentes disciplines, la participation au concours peut s'inscrire dans un projet de classe, ou encore un atelier spécifique avec un groupe d'élèves.

Par ailleurs, les différents objectifs du concours sont :

- Aborder le thème de la Grande Guerre à travers une iconographie présentant différents thèmes liés au conflit ;
- Pousser les élèves à une réflexion sur l'histoire de la Grande Guerre, sa dimension de guerre totale (touchant aussi bien les soldats que les civils), mais aussi sur les différentes valeurs portées par les combattants (fraternité, solidarité, courage, …) lors du conflit ;
- Encourager les élèves à travailler en groupes, et ainsi favoriser les échanges et confrontations d'idées, d'arguments et de points de vue entre eux ;
- Stimuler l'esprit créatif et artistique des élèves ;
- Participer activement au Centenaire de la Première Guerre mondiale et en adopter l'esprit : *« Commémorer une guerre passée pour mieux construire un avenir commun »*.

Article 5 : Format et envoi des travaux

Les travaux, comprenant :

- **le texte explicatif (1 000 à 5 000 caractères) ;**
- **la photographie** sous format papier **tirée sur un format identique ou proche du A4 (ne dépassant pas les 30x40 cm) ;**
- **l'indication du nom et des coordonnées de l'établissement, du nom de l'enseignant ayant encadré le travail, de la catégorie de participation au concours, ainsi que le nom, le prénom et la classe du/des candidat(s) ;**
- **les formulaires de renonciation au droit à l'image pour chacune des personnes figurant sur la photographie.**

devront être retournés à l'adresse postale de la **Mission Interdépartementale Mémoire et Communication PACA** mentionnée en fin de règlement **avant le 29 avril 2016**.

Article 6 : Composition du jury

Le jury du concours, qui se réunira au **début du mois de mai 2016** pour choisir les lauréats des quatre catégories au **niveau académique**, sera composé de représentants de :

- l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;
- de l'Education Nationale ;
- du monde Anciens Combattants (associations, personnalités,…) ;
- de professionnels de la photographie, de l'image, du patrimoine et de la culture.

Article 7 : Critères du jury

Le jury appréciera les travaux rendus selon les critères suivants :

- Reconnaissance de la photographie initiale ;
- Sens et portée du message que la photographie réalisée fait passer;
- Qualité technique et esthétique de la photographie ;
- Emotion se dégageant de la photographie ;
- Pertinence du texte de présentation de l'œuvre (cf. article 3.2).

Article 8 : Diffusion, droits de reproduction et droit à l'image

Suite à l'envoi de leurs travaux et à l'acceptation du présent règlement, les élèves participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'ONACVG et ses partenaires (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les élèves participants conservent les droits d'auteur attachés à leurs travaux.
Un formulaire de renonciation au droit à l'image pour chacune des personnes figurant sur la photographie doit être joint à l'envoi du travail.

Article 9 : Résultats et remise de prix

Les résultats du concours seront communiqués **à la fin du mois de mai 2016** par l'intermédiaire des chefs d'établissements à tous les élèves ayant participé au concours photographique.
Une remise des prix sera organisée à la **fin de l'année scolaire 2015-2016** pour récompenser les lauréats des quatre catégories du concours. Chaque catégorie comprendra un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix.

Article 10 : Inscription au concours

Les participants et le professeur encadrant devront remplir une **fiche d'inscription** impliquant l'acceptation des termes du présent règlement.

Cette fiche d'inscription devra être transmise par voie postale à la **Mission Interdépartementale Mémoire et Communication** dûment remplie avant le **1er février 2016**.

Rappel du calendrier du concours :

- **1er février 2016 :** date limite pour l'envoi des fiches d'inscription par voie postale à la *Mission Interdépartementale Mémoire et Communication* ;
- **29 avril 2016 :** date limite pour l'envoi par voie postale des travaux des participants (photographie et texte) et des formulaires de renonciation au droit à l'image à la *Mission Interdépartementale Mémoire et Communication* ;
- **Courant mai 2016 :** réunion du jury pour définir les lauréats des différentes catégories ;
- **Fin mai 2016 :** annonce aux établissements des lauréats du concours ;
- **Juin 2016 :** cérémonie de remise de prix pour les lauréats du concours.

CONTACTS :

Pour l'envoi des travaux, tout renseignement sur l'inscription des participants, la nature et l'organisation du concours, vous pouvez contacter la Mission Interdépartementale Mémoire et Communication aux coordonnées suivantes :

Adresse postale :

Mission Interdépartementale de Mémoire et Communication PACA
Service départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône
12/16, avenue Jules Cantini
13006 MARSEILLE

Coordonnées des Coordonnateurs Mémoire et Communication :

Laetitia VION
Tél : 04.91.37.30.19
Mail : laetitia.vion@onacvg.fr
Pascal COGET
Tél : 04.91.37.30.15
Mail : pascal.coget@onacvg.fr

Contact Coordination départementale Éducation Nationale

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN13)
Cellule départementale Projets
Monsieur Christophe REQUENA
Tél : 04 .91.99.67.87
Mail : ce.cdp13cm@ac-aix-marseille.fr

Les ressources proposées par l'ONACVG en lien avec le concours :

Exposition *La Grande Guerre* en prêt gratuit (selon disponibilités) dans chaque service départemental de l'ONACVG.
Cette exposition consacrée à la Première Guerre mondiale présente le conflit à l'aide d'une iconographie et d'un graphisme général attrayant. Elle a pour objectif de proposer un outil pédagogique de sensibilisation à cette période fondamentale de l'Histoire, en y exposant son ampleur, sa nature, à travers un traitement chronologique (les causes du conflit, la guerre année par année,…), mais également thématique (les femmes dans la guerre, la médecine, …). Elle consiste donc en une exposition claire, ludique et originale.

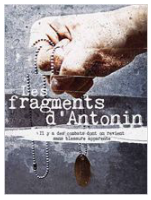

Film *Les fragments d'Antonin*, en prêt gratuit (selon disponibilités) au service départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône (tél : 04.91.37.30.15/19).
Résumé : Cinq prénoms inlassablement répétés. Cinq gestes obsessionnels. Cinq moments de guerre. Antonin est revenu des combats sans blessure apparente. La sienne est intime, intérieure, enfouie. Nous sommes en 1919 et le professeur Labrousse, pionnier dans le traitement des chocs traumatiques de guerre se passionne pour son cas. Sa méthode, nouvelle et controversée, doit lui faire revivre les moments les plus intenses de sa guerre afin de l'en libérer.
A travers les souvenirs d'Antonin, et aux moyens de « flash-back », c'est la guerre de 14-18 dans toute son ampleur que le réalisateur Gabriel Le Bomin nous fait redécouvrir.

Sélection de photographies
Reflets d'Icônes 2015-2016
« Il y a cent ans : Verdun »

1 / Le froid
«L'hiver dans la tranchée».
Janvier 1916
© ECPAD / France / Dietsch Victor

2 / La pluie
«Ravitaillement au camp de la Madeleine».
Janvier 1916
© ECPAD / France / Dietsch Victor

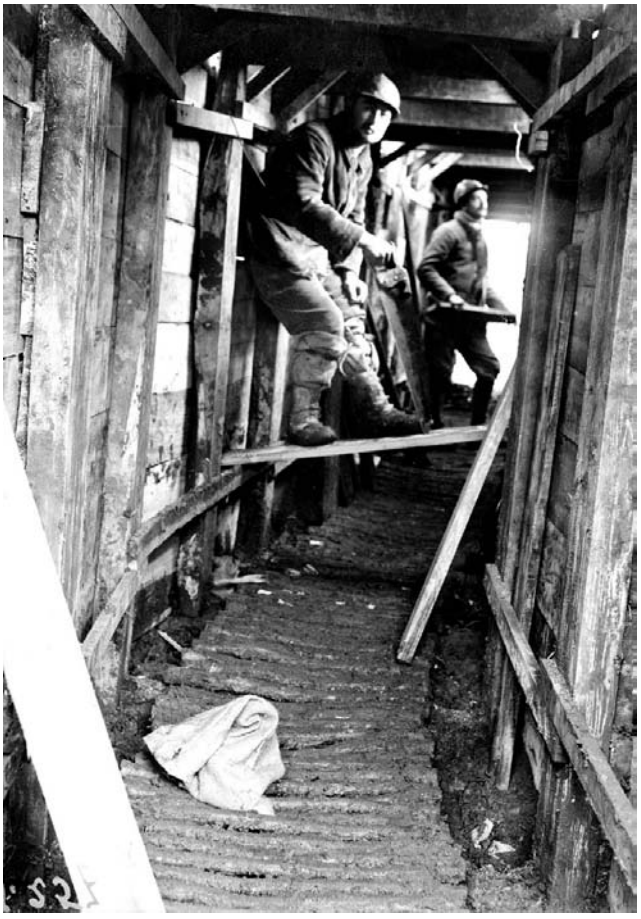

3 / Les tranchées
Des soldats du génie aménagent la sappe n°13 aux Eparges
Janvier – Février 1916
© ECPAD / France / Dietsch Victor

4 / La marche
«Relève de la tranchée de Calonne».
Janvier 1916
© ECPAD / France / Dietsch Victor

5 / Les tranchées
Soldats nettoyant un boyau aux Eparges
Janvier – Février 1916
© ECPAD / France / Dietsch Victor

6 / Les blessées
«Train sanitaire, embarquement des évacués».
Janvier 1916, Verdun
© ECPAD / France / Dietsch Victor

7 / Femmes au front
«Œuvre des trains de blessés. Les cantines de la Presse. Wagon cantine n° 9 bis».
Janvier 1916, Verdun
© ECPAD / France / Bouchetal Julien

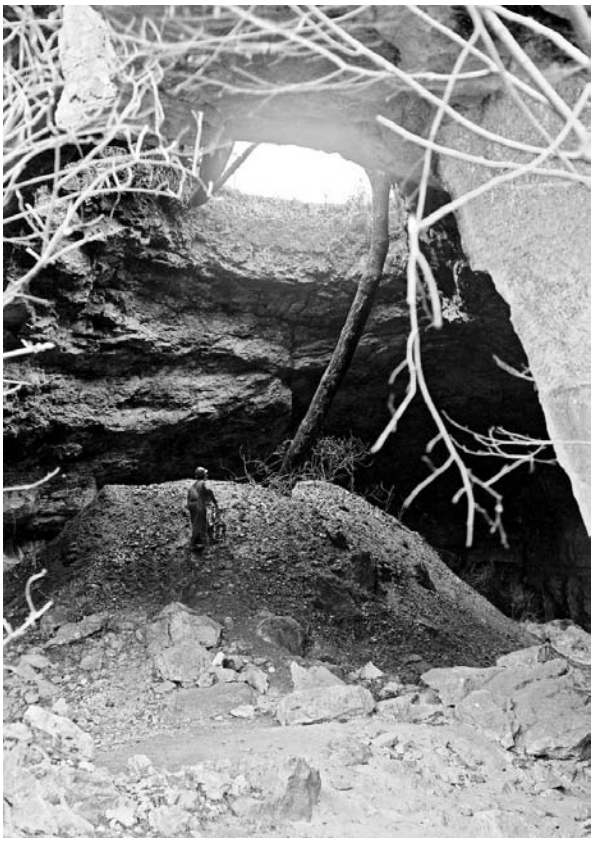

8 / Dévastation
«Grotte de La Falouze».
Janvier 1916, Verdun
© ECPAD / France / Bouchetal Julien

9 / Le répit
«Troupes revenant du feu (de Vaux) et partant au repos».
Avril 1916
© ECPAD / France / Tétart Jules-Louis

10 / Les blessés
Sur la route de Verdun à Douaumont, un blessé grave est transporté vers un poste de secours par des brancardiers. Ces derniers sont équipés de peau de mouton leur permettant de se protéger contre le froid et l'humidité.
Décembre 1916, Fort de Douaumont / Marne
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

11 / Les blessés
Sur la route de Douaumont, un blessé français est ramené par des prisonniers allemands
Décembre 1916, Fort de Douaumont / Marne
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

12 / L'aviation
A 800 mètres au nord du fort de Douaumont, le capitaine Le Bris et l'opérateur de la SPA posent devant l'avion du capitaine Beauchamp. Abattu le 15 décembre 1916, ce Farman d'observation biplan était employé pour la photographie aérienne et le réglage des tirs d'artilleries.
Décembre 1916, Fort de Douaumont / Marne
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

13 / Les gaz
«Caserne Anthouard. Démonstration sur l'emploi des masques faite aux conducteurs des ânes».
Février 1917
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

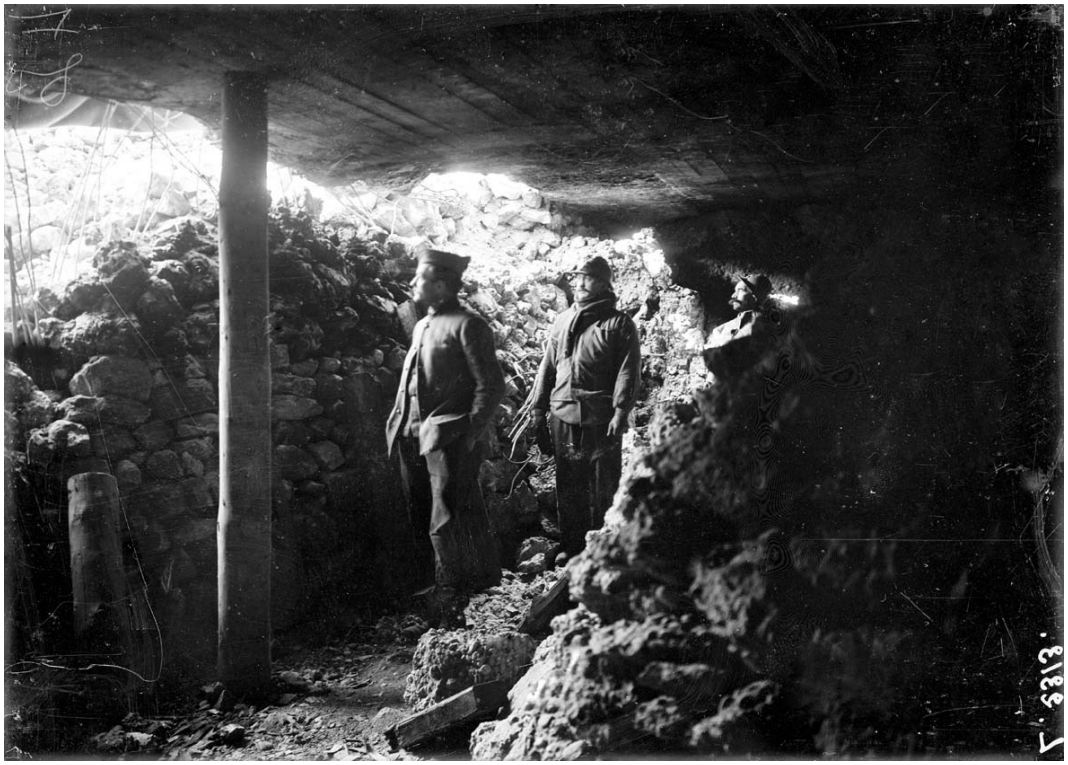

14 / Bombardement
«La galerie centrale écroulée après le bombardement du 6 février 1917».
Février 1917, Fort de Vacherauville
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

15 / Reportage de guerre
Dans les décombres du fort de Vaucherauville, l'opérateur de la section photographique de l'armée, Samama-Chikli, pose avec son appareil au milieu des ruines
Février-mars 1917
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

16 / Dévastation
Au ravin de la Rousse, dans le secteur de Verdun, des hommes posent devant leur abri de tranchée.
Février-mars 1917
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

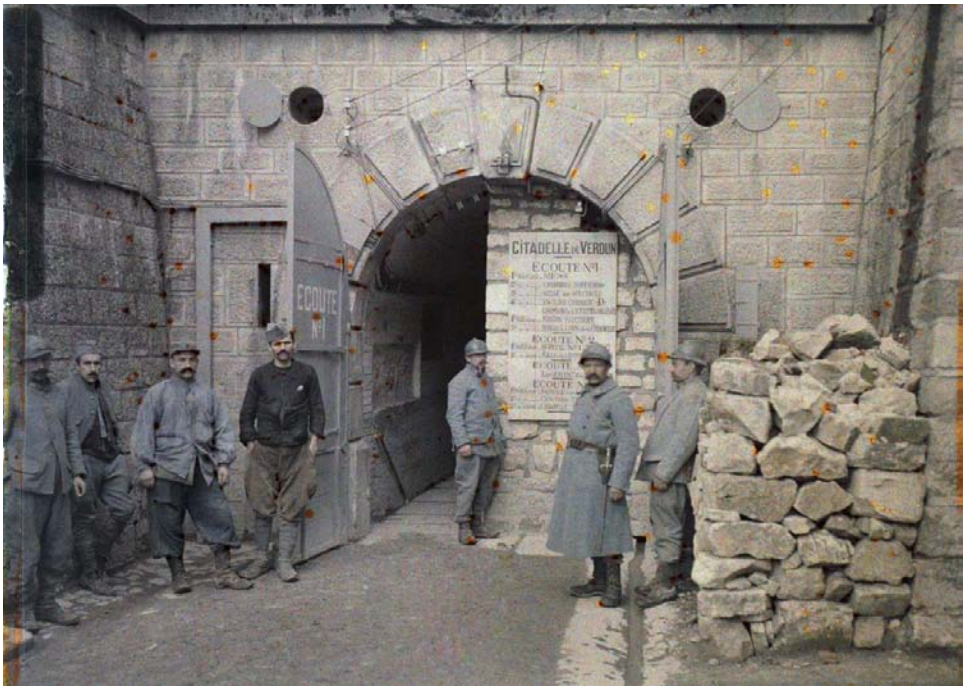

17 / Vie quotidienne
L'entrée de la citadelle de Verdun
Verdun
© ECPAD / France / Castelnau Pierre-Joseph-Paul

18 / Vie quotidienne
«Caisse de la coopérative».
Mai 1917, Verdun
© ECPAD / France / Baguet Ernest

19 / Vie quotidienne
«La toilette du matin».
Mai 1917, Verdun
© ECPAD / France / Baguet Ernest

20 / L'armement
"Mortier de 270 en batterie"
Août 1917, Côte de Talou
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

21 / Les blessés
«Sur la route de Bras».
Août 1917
© ECPAD / France / Moreau Albert

22 / Image de Verdun
«305 allemand non éclaté».
Août 1917, Verdun
© ECPAD / France / Moreau Albert

23 / L'ennemi
«Prisonnier allemand au milieu de nos soldats».
Août 1917, Région du Talou
© ECPAD / France / Samama-Chikli Albert

24 / L'ennemi
«Interrogatoire d'un prisonnier».
Août 1917, Verdun
© ECPAD / France / Moreau Albert

25 / Dévastation
Corvée gravissant les pentes de la côte de Talou
Août 1917, Verdun
© ECPAD / France / Moreau Albert

Reflets d'Icônes

FICHE D'INSCRIPTION 2015-2016

Dans le cadre d'une participation dans la catégorie collège ou lycée collectif, une fiche d'inscription est à remplir pour chaque groupe d'élèves.

Catégorie de participation (cocher la case correspondante, et dans le cadre d'une participation en groupe, indiquer le nombre d'élèves) :

Collège individuel ☐
Collège collectif ☐ nombre d'élèves (5 maximum) :
Lycée individuel ☐
Lycée collectif ☐ nombre d'élèves (5 maximum) :

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse complète :

Professeur(s) encadrant :

Nom du /des élèves participants :

Prénom	NOM	Âge

Téléphone (enseignant ou établissement) :

Et adresse Mail :

☐ Acceptons les termes du règlement du concours *« Reflets d'Icônes »*.

Date : Signatures (encadrant et participants) :

Reflets d'Icônes

Formulaire de renonciation au droit à l'image (majeur) 2015-2016

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)
Représenté par Mme Rose-Marie ANTOINE, Directrice générale
Hôtel des invalides
129, rue de Grenelle CS 70
78075 700 Paris cedex 07

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle,

Je soussigné(e) (prénom + nom)……..

accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure, dans le cadre du concours photographique *Reflets d'icônes*, puissent être utilisées pour une durée de 5 ans et uniquement à des fins professionnelles par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) représenté par Mme Rose-Marie ANTOINE, directrice générale. Ces photos pourront être utilisées pour illustration de supports d'édition tels que les dossiers de presse, le rapport d'activité de l'ONACVG, les publications de l'ONAC Info, du Bleuet magazine, les sites internet de l'ONACVG, la mise en place d'une exposition.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

En aucun cas, l'ONACVG ne cédera les photos visées à des tiers (hors partenaires).

Fait en deux exemplaires à :

le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Reflets d'Icônes

Formulaire de renonciation au droit à l'image (mineur) 2015-2016

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)
Représenté par Mme Rose-Marie ANTOINE, Directrice générale
Hôtel des invalides
129, rue de Grenelle CS 70
78075 700 Paris cedex 07

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle, l'établissement public d'administration susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photographies de votre enfant réalisées dans le cadre du concours photographique *Reflets d'Icônes*.

Nous, soussignés..... et ……..
Tuteurs légaux de l'élève :
Nom : ..... Prénom : ..... Classe :.....

Déclarons autoriser l'établissement public d'administration désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant uniquement à des fins professionnelles, sur le site internet de l'ONACVG, pour l'édition de dossiers de presse, mise en place d'exposition et dans la revue ONACinfo, et ceci pour une durée de 5 ans.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

En aucun cas, l'ONACVG ne cédera les photos visées à des tiers (hors partenaires).

Fait en deux exemplaires à :

le :

Signature(s) du/des tuteur(s) légal/légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé » :